

**Arrêté du 31 janvier 2023 portant cessations de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal judiciaire de Cahors**

NOR : JUSB2303234A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires public et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et d'avances auprès des greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution des régies d'avances et de régies de recette auprès des secrétariats greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 09 janvier 2023 ;

Vu les décisions des chefs de cour de la cour d'Appel d'Agen, en date du 23 janvier 2023, portant délégation de Monsieur Fabien GIRY ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Il est, à compter du 1^{er} février 2023, mis fin aux fonctions de Madame Fabienne GUERIN, adjointe administrative principale, en sa qualité de régisseuse de recettes et d'avances auprès du tribunal judiciaire de Cahors.

Article 2

Il est, à compter du 12 décembre 2022, mis fin aux fonctions de Monsieur Alexandre PARENTY, greffier, en sa qualité de mandataire suppléant auprès du tribunal judiciaire de Cahors.

Article 3

Monsieur Fabien GIRY, greffier principal au tribunal judiciaire d'Agen, délégué au tribunal judiciaire de Cahors, par décisions des chefs de cour en date du 23 janvier 2023, est nommé régisseur intérimaire audit tribunal pour une période du 1^{er} février 2023 au 31 juillet 2023.

Article 4

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'Agen en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 31 janvier 2023,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes
P/La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité
professionnelle,
L'adjointe à la cheffe du bureau des carrières et de la
mobilité professionnelle



Charlotte ANCESCHI

Le régisseur	signature
--------------	-----------